

Municipalité de Stratford

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ D'INSTALLATION SEPTIQUE

POUR FOSSE DE RÉTENTION

Nom M Gaston Gagné

Adresse 44 Av du Parc

Victoriaville P.Q. G6P 3R6

Propriété (cadastre ou N° civique) Lot=22-P rg 5 Sud Ouest Mat=3867-45-0580 285 Rg des Granites

À la suite des inspections effectuées sur la propriété ci-haut mentionnée, l'autorité municipale certifie que l'installation septique qui y a été construite est conforme à la réglementation municipale et provinciale actuellement en vigueur.

Les détails de construction et les rapports d'inspection ont été déposés au dossier de votre propriété dans les archives municipales.

Toute modification à l'installation septique devra, au préalable, avoir reçu l'autorisation municipale écrite nécessaire. Tout agrandissement du bâtiment desservi par l'installation septique nécessitera la réouverture du dossier et une évaluation de la capacité de celle-ci.

Émis à Stratford le 12 Mai 2004

(Année)


Dany St-Onge I.B.F.
(INSPECTEUR MUNICIPAL)

Formules d'Affaires CCL M-128

Vidanges de la fosse

- à tous les 4 ans
- à tous les 2 ans
- à chaque année

au besoin

CE CERTIFICAT DOIT ÊTRE AFFICHÉ